



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 15/06/2026 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Pouvoirs : 6

Votants : 33

Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; FERNI Fatima ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; MICHON Thomas ; JULLIEN Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Mme Anne DELISLE BUILLES donne pouvoir à Mme Aline DURAND
Mme Martine MASPER donne pouvoir à M Michel GRANDGEORGE
Mme Isabelle JOLY ROSSATO donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER
M Alexis OGEARD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE
Mme Cyrielle ARTHUS- BERTRAND donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD
Mme Céline CASCHERA donne pouvoir à M Safi BOUKACEM

Absents :

Secrétaire : M Sylvain BARCET

Délibérations :

1. ASSOCIATIONS - Subventions aux associations – exercice 2026

Le Conseil municipal,

Adopte les subventions suivantes :

par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) Sou des Ecoles (1 550€) ; Amicale de St Laurent de Vaux (2 000€) ; Association des Parents d'élèves Notre dame des Vallons (1 000€), ADAPEI (500 €), ABAPA (200 €), Amicale du Personnel Communal (6 000 €), Temps et Partage (1 000 €), SECOL (500 €), Souvenir Français (400€), Prévention Routière (250€), Association des donneurs de sang (500€), Jeunes Sapeurs-Pompiers (2 500€), Twirling-bâton (2 500 €), Amicale Boule (500 €), Association musicale (3 000 €), Araire (500€), Jeunes Agriculteurs des Côteaux du Lyonnais (500€).

par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Lyon Rock' n'roll Together (1 000€)

M Yolande CHAREYRE sort de la salle et ne prend pas part au vote

Par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Fanfare l'Arc en ciel (4 500 €)

M Rémi GILLET est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote

par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), USOL Judo (500€), USOL Triathlon (500€)

MM Daniel MALOSSE sort de la salle et ne prend pas part au vote, son pouvoir n'est pas pris en compte

par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), OGEC crédit projet (5 000€)

M Bernard BUFQUIN sort de la salle et n'a pas pris part au vote, le Pouvoir d'Alexis OGEARD n'est pas pris en compte

par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Comité des fêtes (3 000€)

Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN, Aline DURAND, sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote, le pouvoir d'Anne DELISLE BUILLES n'est pas pris en compte

Précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2026

2. ASSOCIATIONS - Subvention 2025 USOL général

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

M Daniel MALOSSE sort de la salle et ne prend pas part au vote son pouvoir n'est pas pris en compte

Décide d'accorder une subvention de 23 204,91 € à l'USOL dans les conditions susmentionnées pour l'exercice 2026.

Acte de la mise à jour du tableau des subventions joint en annexe.

Dit que ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2026.

3. ACTION SOCIALE – Subvention 2026 au Centre communal d'action sociale de Vaugneray

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le maire à verser une subvention de 60 000 € au CCAS.

Précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2026

4. ASSOCIATIONS - Subvention 2026 MJC dans le cadre de la convention territoriale globale

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Accorde une subvention de 55 703,00€ à la MJC dans le cadre de la convention territoriale globale.

Dit que ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2026.

5. ASSOCIATION - Subvention saison 2024-2025 relative au fonctionnement du théâtre « Le Griffon » - versement du solde

Délibération ajournée

6. SCOLAIRE - Subvention de fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes maternelles – année scolaire 2025-2026

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Vote une subvention de fonctionnement de **149 914,92 €** pour l'année scolaire 2025-2026 à l'école privée " Notre Dame des Vallons " pour les classes maternelles

Dit que le montant sera prélevé au chapitre 65 du budget 2026.

7. SCOLAIRE - Subvention de fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes élémentaires - année scolaire 2024-2025

Le Conseil municipal, **33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Vote une subvention de fonctionnement de **71 095,44 €** pour l'année scolaire 2025-2026 à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes d'élémentaire ;

Dit que le montant sera prélevé au chapitre 65 du budget 2026.

8. FONCIER – Validation de l'acquisition par l'EPORA du bien immobilier cadastré AD 206, AD 472 et AD 473 sis 9 rue des Fontanières et engagement de la commune à son rachat.

Le Conseil municipal, **par 6 contre, 27 voix pour (majorité des suffrages exprimés)**

Approuve l'acquisition par EPORA, dans le cadre d'une préemption, des parcelles AD 206, AD 472 et AD 473, sises 9, rue des Fontanières, propriété de Madame Isabelle VILAGINES, au prix de 880 000 € ;

S'engage à racheter à EPORA le bien objet de la présente délibération dans les conditions prévues à la convention de veille et de stratégie foncière du 16 novembre 2021 ;

S'engage à signer une convention d'intervention foncière sur le bien sis 2, rue du Laval avant la conclusion de l'acte notarié lié à la préemption des parcelles AD 206, AD 472 et AD 473, sises 9, rue des Fontanières et, à défaut, à verser une avance de 95 000 € à EPORA.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

9. FONCIER – Convention d'intervention foncière 69C134 avec l'Établissement Public foncier Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) – Tènement foncier cadastré AB 714, AB 715 et AB 711 sis 2, rue du Laval – Approbation

Le Conseil municipal, **par 6 contre, 27 voix pour (majorité des suffrages exprimés)**

Approuve le projet de convention d'intervention foncière 69C134 portant sur le tènement cadastré AB 714, AB 715 et AB 711 sis 2, rue du Laval, entre EPORA, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et la commune nouvelle de Vaugneray, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention foncière 69C134 – 2 rue du Laval.

10. BÂTIMENTS COMMUNAUX – Convention de remboursement avec la société CEVIVAL pour des travaux de renforcement de charpentes sur un bâtiment communal

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la convention telle qu'annexée à la présente.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

11. RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'apprentissage au sein de l'école maternelle

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide le recours au contrat d'apprentissage

Décide de conclure un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Scolaire - Maternelle	1	CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance	1 an

Précise que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) seront inscrits au budget 2026, au chapitre 012.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'organisme de formation d'apprentis.

12. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE PERMANENT

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Procède à la modification du temps de travail hebdomadaire à 28h00.

Ouvre le poste au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2026 chapitre 012

13. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la création et modifications des emplois comme précédemment exposées.

Actualise en conséquence le tableau des effectifs

Précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de ces emplois dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Dit que la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du chapitre 012 du budget primitif 2026 de la commune.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée à 22h30 , vu par Nous,
Daniel MALOSSE, Maire de la commune nouvelle de Vaugneray (Rhône),
pour être affiché le 18/06/2026 à la porte de la Mairie.

